

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025

Suite à la séance du 16 décembre 2025 non tenue par défaut de quorum

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	10

Date de convocation	17/12/2025
Date d'affichage	17/12/2025

DL25022	OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES
---------	--

En l'absence de quorum à la séance du 16 décembre, après nouvelle convocation ;
L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-deux décembre, s'est réuni à 9 h30 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme Monique BOISSIERE, M. Antoine MARCOS, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO, . Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI, M. Alain LAGET.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Secrétaire de séance : Mme Katy GUYOT.

Etant préalablement exposé ce qui suit :

Les statuts initiaux du Sitom Sud Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 1997, puis suivis de différentes modifications.

La dernière modification statutaire, permettant l'intégration au périmètre du Sitom Sud Gard des communes de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud, représentées par Nîmes Métropole est intervenue en mars 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences de traitement des collectes sélectives, le Sitom Sud Gard souhaiterait pouvoir mettre en place des conventions de coopération « public-public » lui permettant de prendre en charge, à titre accessoire et de manière complémentaire à la prise en charge des déchets de ses membres, des déchets provenant de collectivités non adhérentes.

Il apparaît enfin que les statuts actuels renvoient à des dispositions applicables aux seuls syndicats ouverts.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de statuts modifiés joint en annexe de la présente délibération, lequel prévoit notamment les évolutions statutaires suivantes :

- à l'article 1.3 sur l'objet du syndicat, il est précisé que le Sitom Sud Gard peut exercer des activités annexes constituant le prolongement de son activité principale qui revêtent un caractère d'intérêt général et sont utiles au Syndicat, et notamment des prestations de services pour le compte d'autres EPCI ayant la compétence traitement ou syndicat de traitement non adhérent au Sitom Sud Gard par le biais de conventions, dans le respect du droit de la concurrence, du principe de spécialité et du droit de la commande publique ;
- la désignation et le rôle respectif du président, des vice-présidents, du Bureau et du comité syndical sont précisés dans le Titre III.
- Certaines références au code général des collectivités territoriales visant les syndicats mixtes ouverts ont été mises à jour, afin d'opérer un renvoi aux dispositions régissant les syndicats mixtes fermés.

* * * *

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L.5211-20 du CGCT,

Vu les dispositions des statuts du Sitom Sud Gard, et notamment son article 4.5 relatif aux modifications statutaires,

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du bureau en date du 9 décembre 2025,

Après avoir rappelé que les modifications statutaires envisagées sont soumises à l'approbation de la

majorité absolue des collectivités adhérentes et seront ensuite soumises à l'approbation expresse ou tacite des collectivités adhérentes dans un délai de trois mois,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet de statuts modifiés du syndicat Sitom Sud Gard comme joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20251222-DL2025022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

Publication : 23/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

